



CHARGÉ DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Contribue à l'identification des aléas et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels. Il en assure l'application et le suivi. Il coordonne des actions d'information et de sensibilisation du public sur la prévention des risques naturels.

AUTRES APPELLATIONS :

- Chargé des plans de prévention des risques naturels

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Evaluation et analyse des aléas et risques naturels
- 🔍 Elaboration et instruction des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)
- 🔍 Organisation de la collecte, analyse et traitement d'informations et organisation de bases de données
- 🔍 Contribution à l'élaboration du cadre réglementaire et aux procédures d'instruction et d'aménagement (travaux immobiliers)
- 🔍 Information et sensibilisation des collectivités et des publics concernés et communication

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Préoccupation croissante de développement durable, y compris dans sa composante humaine
- Montée en puissance de la co-responsabilité, notamment des collectivités territoriales
- Changements climatiques, développement des échanges et des mouvements migratoires
- Gestion et intégration des données dans une problématique de développement durable
- Evolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), intégration des SIG et des techniques de modélisation, évolution des techniques et connaissances scientifiques

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec conditions de diplômes

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

- Grande disponibilité
- Déplacements fréquents sur sites
- Partenariat avec divers acteurs
- Maîtrise de l'anglais

COMPÉTENCES

| Savoir-Faire | Savoirs |
|--|---|
| 🔍 EVALUATION ET ANALYSE DES ALÉAS ET RISQUES NATURELS | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et analyser des données sur les risques naturels (inondation de rivière, mouvement de terrain, submersion marine liée aux houles et raz-de-marée, etc.) - Coordonner et encadrer les diagnostics et études relatifs à la connaissance des aléas et risques naturels - Etablir des argumentaires, formuler des avis et rédiger des rapports d'aide à la décision - Alerter la ou les autorités concernées sur les contraintes et les risques liés à une orientation, un projet, une opération - Assurer une veille documentaire (connaissances et phénomènes historiques) et réglementaire - Piloter une étude ou un projet d'analyse des risques - Concevoir et analyser des indicateurs d'activité et de couverture des risques | <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances techniques et scientifiques des aléas naturels - Techniques de collecte, d'analyse et de traitement de données - Notion de gestion budgétaire et du code des marchés publics de Polynésie française - Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics en matière de prévention des risques naturels - Techniques des indicateurs et des tableaux de bord de gestion - Techniques rédactionnelles des notes et argumentaires - Organisation et fonctionnement de l'administration de la Polynésie française - Organisation des collectivités européennes, nationales et internationales - Techniques de veille documentaire - Méthode d'analyse et de diagnostic - Cadre réglementaire en matière de prévention des risques naturels applicable en Polynésie française - Ingénierie de conduite d'études et de projet |





Savoir-Faire

Savoirs

ELABORATION ET INSTRUCTION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRN)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Traduire les études sur la connaissance des risques dans les plans de prévention des risques naturels - Organiser et animer la concertation entre acteurs dans le cadre de l'approbation des documents et plans - Formaliser les graphiques (zonages) et les documents réglementaires - Assurer le suivi et l'actualisation des documents et plans des plans de prévention des risques (PPR) - Développer une stratégie de concertation et d'information institutionnelle autour du projet de PPRN | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire de l'aménagement (CAPF) - Cadre réglementaire et procédure d'élaboration des PPR - Gestion et animation de réunions - Principes d'intervention et de secours - Méthode d'analyse des risques |
|--|--|

ORGANISATION DE LA COLLECTE, ANALYSE ET TRAITEMENT D'INFORMATIONS ET ORGANISATION DE BASES DE DONNÉES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le recueil des informations et administrer des bases de données - Contrôler la mise à jour et la cohérence des bases documentaires et des données opérationnelles à partir de la veille des retours d'expérience, des simulations, d'analyses statistiques - Concevoir et analyser des indicateurs d'activité et de couverture des risques - Organiser l'échange de données entre partenaires et acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels spécialisés de traitement de données - Outils informatiques de cartographie : outils de systèmes d'information géographique (SIG) et de dessin assisté par ordinateur (DAO) - Techniques d'administration et gestion des données - Cadre réglementaire et procédures d'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement / SIG |
|---|--|

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET AUX PROCÉDURES D'INSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT (TRAVAUX IMMOBILIERS)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les besoins d'adaptation du cadre réglementaire - Organiser la concertation avec les partenaires et les services sur les évolutions réglementaires à engager - Formaliser des argumentaires et rédiger des propositions d'évolution du cadre réglementaire - Analyser des dossiers de demande d'instruction et produire un avis technique - Représenter une structure (service, collectivité, pays) dans les commissions inter-services ou inter-institutionnelles | <ul style="list-style-type: none"> - Veille réglementaire dans le domaine des risques naturels - Classement et dispositions réglementaires relatives aux ERP, aux sites et établissements présentant des risques particuliers - Cadre réglementaire des dispositifs communaux de sécurité civile - Rédaction administrative - Maîtrise de l'anglais |
|--|--|

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS ET DES PUBLICS CONCERNÉS ET COMMUNICATION

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions d'information et de sensibilisation du grand public sur la prévention des risques naturels - Accueillir et renseigner le public et les porteurs de projets sur les règlements et procédures en vigueur - Proposer et participer à des actions de communication sur la prévention des risques (aménagement, action en cas de survenance d'un phénomène) avec les instances concernées | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques et outils de communication - Principes de la communication de crise - Plans particuliers d'intervention |
|---|--|